

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 16 juillet s'est réuni le 22 juillet 2010 en session ordinaire sous la présidence du Maire.

Présents :

Absent excusé : Jean François VERON

Secrétaire de séance : Pierre Antoine CHABOISSON

Ouverture de séance à 18h30.

Le maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 17 juin 2010 qui est approuvé à l'unanimité des présents.

Il convient néanmoins de compléter la liste des personnes qui compose la commission du PLU de Serge Canouet (il avait été cité lors de la réunion mais son nom a été omis lors de la rédaction du compte rendu).

ETUDE LOTISSEMENT LA SAULAIE

Le maire informe le conseil que la société SAFEGE à laquelle la commune a confié par délibération du 18 décembre 2008 la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lotissement, lui a fait parvenir un avenant relatif à l'élaboration du dossier loi sur l'eau d'un montant de 4900 HT (5860€40 TTC).

Le conseil après en avoir délibéré souhaite que la maîtrise d'œuvre intègre le dossier Loi sur l'eau et charge le maire de signer l'avenant correspondant.

LOTISSEMENT LA SAULAIE

Le maire rappelle au conseil que la commune a acquis un terrain situé à la Saulaie en décembre dernier afin d'y réaliser un lotissement.

La création de ce nouveau secteur d'habitat composé d'environ 24 lots dans le prolongement du bourg permettra à la commune d'offrir la possibilité à de nouveaux habitants de s'installer à PREUILLY.

Avec ce projet, la commune qui a perdu plus de 400 habitants au cours des 10 dernières années, pourra ainsi maintenir ses commerces, ses écoles et ses services.

Les phases futures d'urbanisme lui permettront de constituer un véritable quartier mixant habitat, commerces et site d'emplois, puisqu'il sera envisagé de relier le site d'activité du Rond.

L'ensemble du projet sera réalisé dans le respect des règles environnementales.

Le conseil donne un avis favorable au projet de lotissement et charge le maire de solliciter la direction départementale des territoires de l'autoriser à lotir.

PLU

Le maire rappelle que la commune a retenu l'offre de l'Agence URBA 37 pour la réalisation de l'étude de la révision générale du POS et l'élaboration du PLU pour un montant TTC de 31885,36€.

Le conseil autorise le maire à signer l'ensemble des pièces du marché de prestations de services avec la société URBA 37.

Les crédits budgétaires correspondants à l'opération sont répartis sur 2 exercices budgétaires 2010 et 2011.

AFR BOUSSAY

Le maire sollicite le conseil afin qu'il donne son accord à la dissolution de l'AFR de BOUSSAY, en raison de la présence de 2 collecteurs sur la commune au lieu dit le Mireuil.

Le conseil accepte la dissolution de l'AFR de BOUSSAY.

VAL TOURAINE HABITAT

Le maire donne lecture d'un courrier de Val Touraine HABITAT qui envisage de vendre 9 logements de son patrimoine situé sur notre commune à St Nicolas et sollicite l'avis de la commune sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la vente des logements.

Néanmoins, il s'interroge quant à l'avenir des logements sociaux proposés à la location sur la commune et est inquiet sur l'absence de projet de construction de ce type.

ECLAIRAGE PUBLIC Chemin de St Marc

Le maire porte à la connaissance du conseil 2 devis établis par INEO pour :

- la fourniture et pose de câbles pour l'alimentation de l'éclairage public de 1667.52€
- la fourniture et pose d'un ensemble d'éclairage pour 12427.17€.

Le conseil donne un avis favorable pour le passage de câble avant l'intervention de l'entreprise BELAND pour le revêtement.

Il charge le maire de solliciter le syndicat intercommunal d'énergie pour l'obtention de subvention pour la réalisation de l'éclairage rue S Marc.

Programme de voirie

Le programme de voirie arrive à son terme.

Néanmoins, s'agissant des chemins mitoyens avec la commune de BOSSAY « les Chauvreaux » et « les Tranchants », les travaux ont été réalisés par la commune de BOSSAY.

Sur proposition du maire, le conseil accepte de participer à la réfection de ces voies à hauteur de la moitié des dépenses engagées soit :

- chemin les Chauvreaux : 2256 HT
- chemin des « Tranchants » : 1410€ HT

Coût de l'opération TTC 4384,54€.

Des crédits supplémentaires sont affectés au programme voirie et le conseil approuve la décision modificative :

Dépenses

2315-143 (église) : -2166.68 (travaux payés sur le programme travaux de bâtiments 117)

2315-156 (salle des fêtes) :- 2672.77

2313-118 (voirie) : + 4839.45€

DIVERS

Lors de la séance du conseil du 17 juin 2010, le conseil a accepté la prise en charge des frais de déplacement de la personne accompagnant les enfants des écoles primaires à la piscine (M. LAYOUX).

Par suite d'une omission, la délibération n'a pas été rédigée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette prise en charge et charge le maire de procéder au paiement.

Le maire présente la facture de France télécom correspondant aux frais de téléphonie engagés lors de la viabilisation du lotissement du Pontreau pour 576.45€.

Le conseil accepte cette dépense.

Les crédits budgétaires correspondants à cette opération font l'objet de la décision modificative suivante

2315-150 : +576.45

2315-142 : - 576.45

Le maire présente au conseil la convention de partenariat pour la promotion de téléassistance des personnes. Il propose de reconduire l'option n°1 : réalisation d'au moins une action de communication par an, recueillir et transmettre à présence verte toute demande d'adhésion au service.

Le conseil accepte et charge le maire de signer la convention correspondant à l'option choisie.

Le maire porte à la connaissance du conseil la réalisation de l'enquête publique liée aux travaux sur la Claise et ses affluents par la communauté de communes.

Selon l'article 10 de l'arrêté du 7 juin 2010, le conseil doit donner un avis sur la demande de déclaration d'intérêt général. Le conseil, après délibération, donne un avis favorable à la demande de déclaration d'intérêt général de l'opération.

Le maire informe le conseil que la demande de subvention auprès de la région déposée pour la réhabilitation des courts de tennis n'a pas été retenue, et ce indépendamment de l'autorisation de pré-financement (10000€).

De même la demande de subvention au titre du FAFA (fédération Football amateur) pour la réalisation d'un club House n'a pu être satisfaite en raison de la baisse de contribution du football professionnel (25000€).

Se pose la question de la tranche conditionnelle. Après en avoir délibéré, le conseil accepte néanmoins la réalisation de cette tranche.

Les crédits correspondants font l'objet de la décision modificative suivante :

Dépense : 2313-158 : -30 000

Recette : 1326-157 : -25000

1322-161 : -5000

Dans le cadre du PLH, il convient de préciser les projets de logements sur la commune :

50 logements « accession pavillonnaire »

20 logements « promotion non aidée »

5 logements « aide publique »

Le maire informe le conseil qu'une personne a fait une offre à hauteur de 190 000€ pour l'acquisition du bâtiment de l'ancienne perception.

Le conseil, après en avoir délibéré accepte la transaction pour 190 000€ et charge le maire de signer les actes nécessaires à la réalisation de cette vente.

Sur proposition du maire, le conseil accepte la mise à disposition à titre gratuit des courts de tennis à l'association du tennis club de Preuilly. En contrepartie, le club se charge de l'entretien des courts et de développer cette activité. Le conseil autorise le maire à signer la convention correspondante.

Le conseil approuve la vente de l'abri de jardin situé sur le terrain en face du collège pour un montant de 500€ à MME PIPEREAU et charge le maire d'émettre le titre correspondant..

Jean Paul CHARRIER informe le conseil que la CCTS étudie la possibilité de prendre la compétence petite enfance. Une réflexion est menée afin d'identifier les besoins, de définir les réponses adéquates et de chiffrer le coût.

La séance a été levée à 21h.;